

Image not found or type unknown



Travail dissimulé,consequences

Par **francoise**, le **05/02/2011** à **23:46**

Bonjour,rn rnje suis taxé d'office par les impots ,pour une somme asser importante,j'ais passe au correctionnel et payée une pénalité.rn rnles impots portent plainte,avec l'accord de la commission des infractions fiscale.rnpour non declaration de benefices commerciaux.rnminoration,des declarations d'ensemble des revenus,rnomission de passation d'ecritures dans les documents comptables.rnj'ais etait deja penalisée ,à 80% par les impotsrnnpourquoi je serais penalisée deux fois???rnnpq'est ce que je risque et q'en seras le montant!!!rnnpje precise que le tribunal correctionnel,n'arrive pas à definir la somme,que j'aurais soit disant perçue???rnje ne possede aucune factures rnnp en attendant ,merçi de votre reponse.